

**Commune de Mauriac (Cantal)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session d'installation, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-trois mars, sous la présidence de Monsieur Samuel LEBEAUX, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 23 mars 2026

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

**Présents :**

Samuel LEBEAUX  
Andrée BROUSSE  
André ARNOULD  
Stéphanie SERIEIX  
René DUBOURG  
Mireille LEOTY  
Olivier PRAT  
Didier DELTHEIL  
Yvan PAUNET  
Laurence SOURZAT  
Jean-Pierre CHAMPAGNAC  
Chantal RIBOULET  
Frédéric CONSTANT  
Elodie CAMPHIN  
Bérengère MORIN  
Lilou MAILLOT  
Romain BROUSSE- -BARBAT  
Edwige ZANCHI  
Jean Jacques VAISSIER  
Michel PAPON  
Valérie CABECAS  
Cyrille ROLLIN

**Etait représentée :**

Marie-Thérèse PRAT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE.

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Laurence SOURZAT.

2026-03-27/ 10

**Représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte du Marché au Cadran des Rédines .**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès du Syndicat Mixte du Marché au Cadran.

Considérant qu'il est nécessaire de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Où le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	23	0	0

**ONT ETE ELUS** pour siéger au Syndicat Mixte du Marché au Cadran des Rédines :

Délégué titulaire : Andrée BROUSSE (Samuel LEBEAUX suppléant),

Délégué titulaire : Cyrille ROLLIN (Romain BROUSSE - - BARBAT suppléant).

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**

**Au registre sont les signatures**

**A Mauriac, le 27 mars 2026**

**Le Maire,**



**Samuel LEBEAUX**

**La Secrétaire de séance,**

**Laurence SOURZAT**

Date de publication sur le site internet [www.mauriac.fr](http://www.mauriac.fr) :

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le 03/04/2026

ID : 015-211501200-20260327-DELB20260327\_10-DE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1